

Discours de Mme Ana GUTU sur le projet de résolution « La réforme de l'Assemblée parlementaire », 22.06.2011

Mesdames et Messieurs,

Je félicite et remercie en même temps M.Mignon et les membres de la Commission ad hoc pour la réforme de l'APCE du travail qu'ils ont fait en élaborant ce rapport et le projet de résolution. Je suppose que cela n'a été guère facile vu le fait que 47 délégations ont exprimé leurs opinions, aussi différentes qu'enrichissantes. L'importance de la démarche est incontestable, suite à cette réforme APCE devrait augmenter sa visibilité, son efficacité, sa pertinence politique et, surtout, améliorer sa coopération avec les parlements nationaux.

Je salue les propositions de réorganisation des commissions de l'APCE avec la redéfinition des mandats, des missions, qui va exiger aussi que le Règlement de l'APCE soit aussi repensé.

En même temps, je voudrais me prononcer à propos de l'amélioration des instruments de communication dans le cadre de notre Assemblée. Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'agenda actuel de nos commissions, de notre bureau et de la commission permanente pour se rendre compte qu'il s'avère parfois très difficile pour un membre discipliné de l'APCE de participer à toutes les réunions des commissions dont il est membre, surtout entre les sessions plénières. Les raisons sont très objectives: l'horaire des dates est très différent, sans parler des locations. Si à la rigueur on se fixe le but de réussir, il faudra se préparer pour des voyages très tortueux, à travers toute l'Europe, souvent pour des réunions qui ne durent que 3 heures, par exemple. En matière de ressources, c'est énorme, surtout pour des pays tels que la République de Moldavie. Sans parler des auditions dans la Commission de Suivi, il faut perdre 3 jours, dont 2 pour le voyage, rien que pour 10 minutes au maximum - la durée des auditions. Dans ces auditions, selon le Règlement, participe un représentant de l'opposition et un représentant de la majorité politique du pays.

Je me demande pourquoi ne serait-il possible d'assurer via l'utilisation des équipements de visioconférence la participation de tous les membres de la délégation nationale, tout en augmentant le temps des auditions par pays ? Je crois que l'impression des membres de la Commission de Suivi sera plus complète, et, par conséquent, plus objective.

Il en est de même pour les réunions entre les sessions plénières des autres commissions, en cas d'impossibilité de déplacement pour certains membres des commissions permanentes il serait extraordinaire de pouvoir participer à ces réunions par visioconférence. Nous ne devons pas craindre qu'on va se retrouver tous devant des écrans sans présence physique, or, nos agendas nationaux diffèrent, mais par contre, le degré de participation des membres de l'Assemblée aux réunions des commissions entre les sessions plénières certainement va augmenter.

Je soutiens le projet de résolution et je crois que cette réforme apportera sans doute une plus value au fonctionnement de notre Assemblée.

